



## L'HABITAT ALTERNATIF

9 JUIN 2011



*Avec le soutien de*



*Interreg efface les frontières  
Interreg doet grenzen vervagen*



Wallonie

## **TABLE DES MATIERES**

### ***PROGRAMME DE LA JOURNEE***

Programme général

Programme des visites

### ***SCHEMAS CONCEPTUELS SUR LES HABITATS ALTERNATIFS***

Essai de définition

Essai de typologie

### ***DOCUMENTS SUR LES CAMPINGS PERMANENTS (plan HP Belgique)***

Situation de l'Habitat Permanent en Région wallonne (LST)

Lettre ouverte des collectifs

Article journal Le Soir

« Campings : des jeunes pas toujours à la fête » (Alter Echos)

### ***DOCUMENTS SUR L'HABITAT DES ROMS MIGRANTS***

« Ceci n'est pas un Rom discriminé » (Alter Echos)

« Reconduites à la frontière : la France tente de battre ses propres records (Alter Echos)

Site INTERNET de RomEurope

### ***DOCUMENTS SUR L'HABITAT ALTERNATIF CHOISI***

Petite présentation du quartier de la Baraque (selon l'Université ...)

L'habitat groupé en Belgique (Site Internet)

**PROGRAMME  
DE LA JOURNEE**

---

# 9 JUIN 2011

## MONCEAU FONTAINE (BELGIQUE)

### Matin

**9H00** : Accueil des participants sur les lieux de visite en Belgique - les participants arrivent en voitures personnelles.

**La vie au quotidien en caravane et en camping résidentiel. Rencontre des habitants - réflexions sur les dynamiques collectives - habitat alternatif subi ou choisi ?**

**12H00** : Départ du lieu de visite pour le site d'économie sociale de Monceau Fontaine - voitures personnelles.

REPAS LEGER PRÉVU A 12H30 SUR LE SITE DE MONCEAU FONTAINE



### APRÈS-MIDI

Travaux en sous-groupes : quel argumentaire de l'habitat alternatif face aux normes de salubrité pour un habitat décent ?

Panel d'invités autour des questions de l'habitat alternatif choisi - subi - culturel : Solidarités Nouvelles - Habitants de la Baraque - AREAS - PACT - ...

Fin des travaux à **17H00**

## Année 2011

### Insalubrité et Habitat Alternatif

### Quel accompagnement social en matière de logement ?



**Le 19 mai (France)**

Journée de rencontre sur les cadres transfrontaliers de l'insalubrité. Documents prochainement sur le site INTERNET.



**Les 29 et 30 septembre (France)**

Aborder les questions d'insalubrité et d'habitat alternatif sous les angles politique - juridique - économique - sociologique + visite d'expérience.



**Le 24 novembre (Belgique)**

Le 13 octobre = préparation du colloque ;  
Le 24 novembre = colloque transfrontalier pour présenter l'état de notre réflexion.

## **RDV A 9H au Parc résidentiel du Lac Bambois**

**Lieu : Commune de Mettet - Province de Namur**

il s'agit aussi d'un habitat en caravane mais plutôt des résidentielles ou « habillées » et d'un terrain géré en co-propriété. Certains habitants sont propriétaires (85% - d'une ou de plusieurs parcelles), d'autres locataire. Une dynamique intéressante s'y est développée depuis plusieurs années (notamment autour d'un local communautaire, la production d'une plaquette sur l'histoire du parc vue par les habitants...) avec l'appui du Forum Social de Mettet, agent de concertation local, qui y est très actif.

Les autorités communales y ont une attitude constructive et s'impliquent positivement dans le devenir du site: la commune assure dorénavant le rôle de syndic, travaille à la reprise publique des voiries et à la reconversion du site en zone d'habitat en concertation avec les habitants. Signature récente - avec la Région, le BEP (Bureau économique de la Province) et la Commune - d'une étude de faisabilité de transformation du parc en zone d'habitat.

**OU ...**

## **RDV A 9H au Camping de La Cala à Glabais**

**Lieu : Commune de Genappe - Province du Brabant wallon**

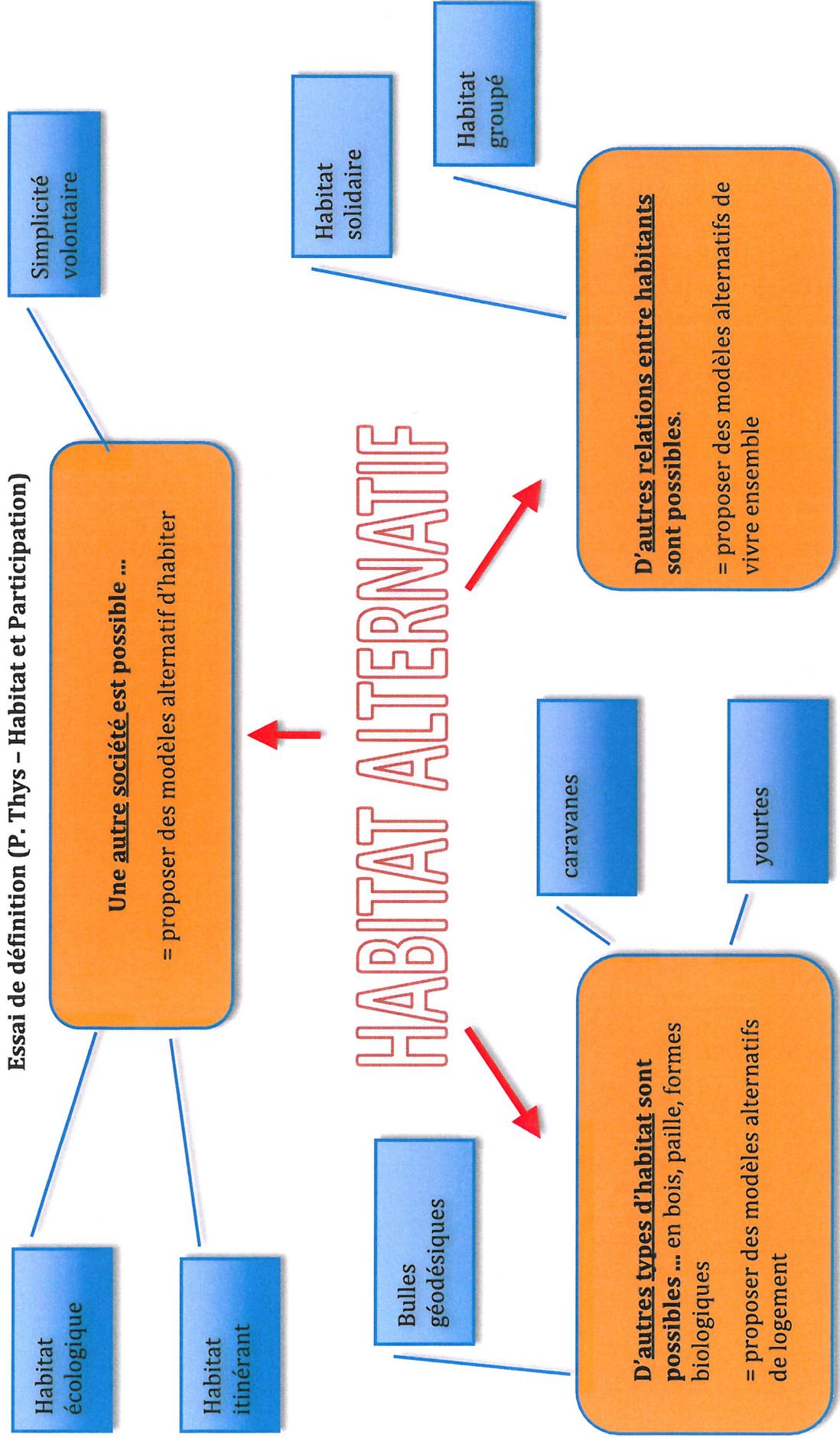
Cet habitat reflète bien la réalité de la vie en caravane dans un camping privé, géré par un propriétaire. Une dynamique intéressante s'y est développée les derniers mois autour d'un projet culturel étonnant qui questionne justement la notion d'habiter (voir « Arts à Glabais » sur <http://www.ccggenappe.be>). L'association Solidarités Nouvelles y est intervenue depuis de nombreuses années auprès des habitants et est aujourd'hui agent de concertation en la personne de Jeannine Tips.

Récemment, le terrain a été mis en vente par le propriétaire à un promoteur immobilier. Les autorités communales ont une position peu claire puisque un projet récent de transformation en zone d'habitat est soutenu par la majorité, dans l'intérêt du promoteur ou des habitants? Ces derniers n'ont en tout cas pas été concertés...

# **SCHEMAS CONCEPTUELS SUR LES HABITATS ALTERNATIFS**

---

Ce serait quoi un habitat alternatif ?



## ESSAI DE TYPOLOGIE

Cette typologie - pour atteindre des objectifs de clarté - propose volontairement des définitions très tranchées de la réalité de terrain. Il est évident que cette réalité est plus nuancée, que les frontières ne sont pas étanches entre les diverses catégories proposées, que la réalité de terrain est toujours plus riche et subtile qu'une simple typologie.

### 1. Habitat alternatif 'choisi'

Lorsque il s'agit d'un choix volontaire de la part de l'habitant (parce qu'il veut vivre autrement, parce qu'il veut construire autrement, etc.). Cet habitant aurait donc les moyens (culturels et financiers) de vivre ailleurs, mais c'est son choix.

*Ex : La Baraque à Louvain-la-Neuve, les yourtes, l'habitat groupé, ...*

### 2. Habitat alternatif 'subi'

Lorsque l'habitant a été contraint de vivre dans cet habitat : aucun autre possibilité pour lui car il n'en a pas les moyens financiers, parce que le marché du logement locatif et ou acquisitif lui est inaccessible, parce que le lieu où il veut vivre (par exemple à proximité d'un centre ville) ne permet pas de trouver une autre solution.

*Ex : bidonvilles, l'habitat permanent, ...*

### 3. Habitat alternatif 'culturel'

Lorsque l'habitant a, dans son modèle culturel d'habiter, un autre modèle d'habitat que le modèle dominant : habitat sédentaire, villa 4 façades, usage réglementé des pièces de l'habitation, nombre d'habitants dans un même logement, etc.

*Ex : habitat des roms migrants, habitat de populations d'origine immigrée, ...*

**DOCUMENTS SUR LES CAMPINGS  
PERMANENTS (plan HP Belgique)**

---



## **Plan HP : vers une précarisation accrue des habitants ?**

**Revoir le « Plan HP » par arrêté ministériel, sans consultation préalable des premiers concernés, pour précariser davantage les habitants ? Le Gouvernement fait fausse route !**

Des habitants et le monde associatif qui rencontre les plus pauvres dans les campings et parcs résidentiels, rejoints par d'autres organisations, s'opposent à cette tentative de passage en force. Dans une lettre ouverte, ils soulignent les risques que cette "actualisation" du Plan HP (Habitat Permanent en campings et parcs résidentiels) fait peser sur les citoyens les plus fragiles, dans un contexte général de pénurie de logements accessibles aux personnes en situation de pauvreté.

**Non à l'Adoption du plan révisé "dans la précipitation, sans dialogue ni concertation". Oui à se donner le temps et les moyens de rechercher, en concertation avec les habitants, des solutions appropriées à leurs problèmes.**

» [Lire la suite](#)

### **Rétroactes**

Le 31 janvier soir, le monde associatif qui rencontre les plus pauvres dans les campings et parcs résidentiels recevait une invitation de Mme la Ministre Tillieux à participer à un comité d'accompagnement interministériel du Plan HP le 2 février. Y est jointe une note de 70 recommandations. Cela juste avant de proposer sa « note d'actualisation du Plan HP » au gouvernement wallon le 3 février.

Au début de la rencontre, le chef de cabinet dit nous avoir conviés pour nous informer et pas pour que nous donnions notre avis. Alors qu'associations et habitants avaient réclamé de longue date la mise en place d'une concertation, d'un dialogue.

Nous relevons dans la note des accents répressifs inacceptables et une remise en question de la loi Tobback (domiciliation) qui pourraient réellement faire des dégâts auprès des plus pauvres, pas uniquement dans les zones touristiques.

Au moment de la 'rencontre interdépartementale', la ministre était interpellée au Parlement wallon par des parlementaires Ecolo. A la sortie de notre rencontre interdépartementale, nous contactons la presse et les différents cabinets ministériels pour signifier que nous sommes opposés à la note d'actualisation.

Le 8 février a eu lieu un intercabinets de crise. Les associations se sont mises d'accord et ont cosigné une « Lettre ouverte collective, d'habitants, d'associations et réseaux » envoyée aux ministres, aux cabinets ministériels et à la presse.

**La note d'actualisation repassera devant le gouvernement ce 10 février. Avec des amendements ? Et lesquels ? Venant d'où ? Et le souhait des associations et des habitants d'être concertés ? Et la promesse du pouvoir wallon de mener une concertation ?**

» **Plus d'info ?** LST Ciney-Marche-Bastogne, 0479/28.90.57

» [Lettre ouverte collective au gouvernement](#) (signataires au 9/02 ; 📧 71 Ko)

» [Dépêche Belga du 7 février 2011](#) : Habitat Permanent : sept associations réclament la concertation au gouvernement wallon

» [La Libre du 9 février 2011](#) : Choix délicats sur l'habitat en camping

» [Le Soir du 20 février 2011](#) : Parler de départs volontaires est une hypocrisie

**Revoir le « Plan HP » pour précariser davantage les habitants ? Le Gouvernement fait fausse route !**

Près de 15.000 habitants vivent en caravanes (campings), chalets ou construction en dur (parcs résidentiels et domaines) dans de nombreuses communes de Wallonie. Cette réalité existe depuis plus de 30 ans. De nouveaux ménages s'y installent quotidiennement...

En 1995, l'annonce par le Gouvernement wallon que ce « phénomène » devait être enrayeré pour 1998 avait déjà provoqué fermetures et évacuations de nombreux sites, fuite des habitants... L'adoption en 2002 d'un plan « Habitat Permanent » en zone de loisirs (Plan HP), puis sa mise en œuvre en 2004 et 2005 ont calmé le jeu. Comportant différentes mesures, il vise notamment au relogement des habitants sur base volontaire et à « envisager » la reconnaissance de certains sites comme lieux d'habitat. Entre les deux, très peu d'aides et de soutiens sont apportés concrètement aux habitants afin qu'ils améliorent leur cadre de vie choisi en fonction de leurs besoins et de leurs moyens.

Ce qui n'a pas empêché que des personnes soient soumises à l'arbitraire, au harcèlement, se sentent menacées, soient encore plus fragilisées... Et que tous les habitants vivent avec une épée de Damoclès au dessus de la tête.

Après des initiatives de dialogue de notre part, des mois de demandes et malgré les engagements pris par le Gouvernement, les associations et les habitants n'ont pas été associés aux réflexions élaborées au sein de « groupes de travail » gouvernementaux qui viennent de remettre leurs conclusions. Mercredi passé, nous sommes mis devant le fait accompli de 70 mesures qui seraient soumises à l'accord du Gouvernement le lendemain !

**Nous n'avons pas été concertés, marquons notre profond désaccord et mettons en garde : Si l'intention du gouvernement est bien de soutenir les habitants pour leur permettre d'améliorer leurs conditions de vie, qu'il n'adopte pas à la légère des mesures qui risquent de les insécuriser et les fragiliser encore plus.**

**Les informations qui nous ont été communiquées sont très inquiétantes, aucunes garanties ne sont apportées aux habitants, certaines mesures sont difficiles à croire :**

- Les difficultés liées à cet habitat ne sont pas prises en compte dans le contexte général de crise du logement : faute d'alternative et d'accompagnement, **l'interdiction de domiciliation va rejeter à la marge** ceux qui auraient pu y trouver à se loger compte tenu de leurs moyens ;
- **des mesures envisagées risquent même de précariser d'autres** comme les personnes sans-abri (remise en cause du droit de domiciliation) ;
- **La fermeture programmée des campings et des zones inondables annonce un dangereux revirement et des catastrophes sociales.** Jusqu'ici, les habitants pouvaient rester sur place et, selon les demandes et les moyens, se voir proposer un relogement sur base volontaire ainsi qu'une série d'aides et d'incitants. Dans la pratique, chacun a cependant pu apprécier les pressions que pouvaient subir certains... **Et comment procédera-t-on sachant que les communes et leurs partenariats locaux ne disposent même pas des moyens de reloger tous ceux qui le demandent ?**

- Des mesures comportent en elles-mêmes des **risques sérieux d'aggravation des conditions de vie des plus fragiles** parmi les habitants.
- **Le devenir des autres sites (domaines et parcs résidentiels) n'est pas clair et suscitera encore beaucoup d'inquiétudes.** Dès son origine, le plan comportait pourtant cet espoir pour beaucoup d'habitants que leur lieu d'habitat soit reconnu.

Pour ne citer que quelques unes des 70 mesures envisagées...

Nous, habitants, associations, simples citoyens sommes convaincus :

- Que ne sont pas des « abris » mais bien des logements dont disposent ces habitants ;
- Que ne pas le reconnaître, c'est les considérer comme citoyens de seconde zone et les priver de leurs droits.
- Que compte tenu des enjeux que comporte ce plan pour des milliers de personnes, **prendre de telles décisions sans débat public n'est pas sérieux et même dangereux;**
- Que ces réalités complexes appellent **des réponses mesurées et appropriées**, qui respectent vraiment la liberté, les choix et les moyens dont les personnes disposent pour habiter ;
- Que, l'enfer étant pavé de bonnes intentions, la plus grande vigilance est requise dans la mise en œuvre des mesures afin **qu'elles ne se retournent pas dans les faits contre les habitants.**
- Que l'amélioration des conditions de vie des milliers d'habitants concernés ne deviendra une réalité que s'ils en sont eux-mêmes les premiers acteurs, s'ils sont pleinement associés à la recherche de solutions qui leurs soient adaptées et si la maîtrise de leur habitat en sort réellement renforcée.

De tout cela, aucunes garanties n'ont été offertes jusqu'ici : nos interpellations dans ce sens sont restées sans suites.

En conséquence de quoi, **nous attendons du Gouvernement un signal fort**, pour les habitants, les élus locaux, la population et les associations :

- **Qu'il renonce à adopter dans la précipitation, sans dialogue, ni concertation un plan d'action qui comporte de tels risques.**
- **Qu'il se donne le temps et les moyens de rechercher en concertation avec les habitants et partant de leurs situations réelles, des solutions appropriées qui leurs conviennent et leur garantissent un meilleur avenir.**

**Les associations et citoyens suivants soutiennent cet appel lancé au Gouvernement :**

Solidarités Nouvelles asbl 0497/30.35.07 – Mouvement Lutte-Solidarité-Travail 0479/28.90.57 – Droit Au Logement Différent – Le Miroir Vagabond asbl 084/31 19 46 – Le Forum Social de Mettet – Le Réseau wallon de Lutte contre la Pauvreté 0498/44.82.38.- SRP La Teignouse 0473/92.37.06  
Eric Lebrun, Hennuyères – Paul Mayence, Charleroi – Egalité, Saïdi Nordine – Isabelle Van den Abeele, Bruxelles – Xavier Angenot, Bruxelles – Henriette Van Mello, Lodelinsart – Paul Rixen, Malmédy – Front Commun SDF, Jean Peeters – Aurélia Van Gucht – Beatriz Rodriguez-Vina – Geert De Pauw – Clémentine Métier – Relogeas asbl – Claire Goethals, LST Tubize – Paul Adam, Perwez – ATD-Quart Monde Belgique – Urbagora asbl, Liège - Raphaël Magin - Hélène Ancion, IEW

# « Parler de départs volontaires est une hypocrisie »



HASTIÈRE EST LA COMMUNE WALLONNE la plus concernée par l'habitat permanent dans les campings. Elle comptait 1.174 résidents en 2009, ce qui représente 22 % de sa population totale. © BRUNO ARNOLD/ASAP.

**ENTRETIEN**  
 À côté des travailleurs sociaux mandatés par les communes ou les CPAS, d'autres veillent à l'accompagnement des résidents permanents dans les campings. Depuis deux semaines, ils sont en action. Dans le sud de la province de Namur, l'antenne cénacienne du mouvement militant namurois LST (Luttes solidaires travail) est précisément née autour de la problématique de l'habitat permanent. Fabien Lardinois baigne dans l'évolution du plan HP depuis ses débuts.

**Quel regard posez-vous sur l'actualisation du plan Habitat Permanent ?**

Il y a beaucoup à en dire. Sur la forme, depuis une quinzaine de jours, nous menons différentes actions. Nous sommes par exemple allés manifester au salon des mandataires, à Marche-en-Famenne. Une concertation avec les associations de terrain avait été promise sur l'actualisation du plan HP. Elle n'a pas eu lieu, nous l'attendons. Et nous trouvons que la manière dont l'actualisation est passée au gouvernement wallon, sans réelle discussion avec nous, est assez cavalière. Je parle ici d'associations comme LST, Solidarité nouvelle (NDLR : région de Philippeville et de Charleroi), Droit au logement différent (Mettet-Fosses) ou Miroir vagabond (Marche-en-Famenne, Hotton, Durbuy).

**Et sur le fond ?**  
 On vise à interdire les domiciliations en zone inondable. Le danger est que cette disposition soit utilisée par des bourgmestres - et nous ne voulons évidemment pas généraliser - pour écarter des gens qui devront aller voir ailleurs. Il y a aussi cette hypocrisie qui dit que tous les départs ne se feront que sur base volontaire. Or, on sait très bien qu'on ne peut pas vivre et développer des projets dans un contexte aussi incertain.

**Selon vous, les solutions préconisées ne sont donc pas les bonnes réponses ?**  
 La vraie question est de savoir comment et pourquoi certaines personnes en sont arrivées à s'installer dans une caravane ou un chalet. Il existe une part importante des résidents qui ne souhaitent pas partir. Ils sont dans un

logement qu'ils ont construit. Mais le climat général est incertain. On ressent beaucoup d'inquiétude. Il faut en tout cas être à l'écoute des résidents, savoir ce qu'ils souhaitent. Par exemple, au domaine du Maître François à Onhaye, les résidents veulent rester sur place, mais le problème qui se pose est que le camping ne peut pas être placé en zone d'habitat au plan de secteur, parce que trop éloigné des autres habitations. Il faut en tout cas aller vers une plus grande écoute des attentes des résidents, éviter les mesures unilatérales, réfléchir à d'autres formes d'habitat. Un placement en logement social, outre le fait qu'il en manque, est-elle la réponse ? Je n'en suis pas sûr. Il faudrait peut-être se tourner vers

**L'habitat alternatif. Les situations peuvent être très différentes d'un camping à l'autre. Y a-t-il une formule miracle ? Si elle existait, on la connaîtrait depuis longtemps. Nous n'avons**



**« Nous n'avons pas de recette miracle. La meilleure approche est celle d'une personnalisation de chaque cas »**

Fabien Lardinois, militant LST.

pas de recette miracle. La meilleure approche est celle d'une personnalisation de chaque cas. Dans les campings, il y a certaines constantes, comme les problèmes liés au paiement des factures collecti-

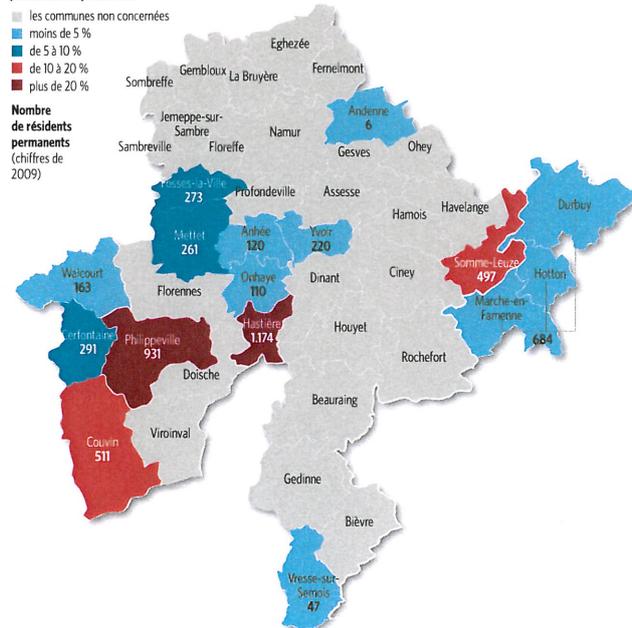
ves pour l'eau et l'électricité. Ou encore des problèmes de mise en conformité pour les zones qui ont été reconverties en habitat. Pour le reste, les situations peuvent effectivement être assez variées. Il faut y mettre les moyens. On a bien trouvé des milliards en peu de temps pour sauver les banques. Des moyens existent, c'est une affaire de priorités politiques. Il faut assurer un meilleur accompagnement pour permettre aux gens de sortir de l'insalubrité et de la copropriété. Tout transformer en dur n'est pas la panacée. Ce qui explique peut-être cette différence de discours est que les responsables parlent de réglementations. Nous, nous parlons du vécu des gens. ■ Propos recueillis par LUC SCHARÈS

## NOMBRE DE RÉSIDENTS PERMANENTS DANS LES CAMPINGS EN PROVINCE DE NAMUR

Les communes où les résidents permanents représentent

- les communes non concernées
- moins de 5 %
- de 5 à 10 %
- de 10 à 20 %
- plus de 20 %

Nombre de résidents permanents (chiffres de 2009)



### CE QUE DISENT DES ACTEURS CONCERNÉS

#### Eliane Tillieux (PS)

Ministre de tutelle

« L'habitat permanent est une question qui perdure depuis 20 ans. On ne va pas demain l'éradiquer, l'objectif n'est pas là. Mais il faut éviter qu'il ne devienne une alternative systématique pour ceux qui ne trouvent pas de logement, et tenter d'enrayer la croissance du nombre de résidents. »



© ASAP

#### Willy Borsus (MR)

Chef de groupe au parlement wallon, bourgmestre de Somme-Leuze

« Il y a des idées intéressantes dans cette actualisation mais certaines me heurtent. Primo, le plan ne prévoit pas de budget. Secundo, l'Aménagement du Territoire n'acceptera quasiment jamais de requalifier des zones de loisirs en zones d'habitat à caractère rural. Tertio, même si les mots sont pudiques, l'option est de vider ces sites. Humainement, juridiquement, et en terme de logements, c'est choquant et c'est une erreur. »



© D. FODENBACH

#### Patrick Dupriez (Écolo)

Député wallon

« Nonobstant la pertinence d'un certain nombre de mesures proposées, la vision qui guide le plan HP reste fondamentalement éradicatrice alors que nous savons qu'il n'y a pas aujourd'hui de solution de logement pour ces personnes qui vivent dans des domaines et qui, le plus souvent, pour différentes raisons, souhaitent y rester. »



© BELGA

#### Philippe Bontemps (CDH)

Bourgmestre de Durbuy

« Le principe du plan HP est bon. Nous donnons la priorité aux familles précaires. Le gros problème, c'est que nous manquons de moyens. Ce n'est pas tout de vouloir sortir les gens des campings. On se fixe, en outre, comme objectif, de raser les logements insalubres après. On en est à 50 sur cette législature. »



© F. HUMBERT

#### Françoise Jeanmart (PS)

Bourgmestre de Hotton

« Ce plan donne de bons résultats. Nous avons été confrontés à la fermeture d'un camp et d'un camping et on a dû s'organiser. Cela a permis de créer une dynamique. J'espère que les nouvelles mesures nous permettront de poursuivre le travail. L'accompagnement social est très important. »



© F. HUMBERT

#### Claude Bultot (PS)

Bourgmestre de Hastière

« Dans notre commune, l'habitat permanent concerne 20 % de la population. Ce plan HP, je le vois comme une bonne chose. Mais l'idéal serait de donner les moyens qui vont avec. Je pense au logement de ces personnes. Dans notre commune, nous sommes dans l'incapacité de leur proposer un nouveau logement. »



© ASAP

#### Raymond Douniaux (PS)

Bourgmestre de Couvin

« Ces habitats permanents causent de nombreux problèmes. Nous devons sans cesse refuser des domiciliations et parfois cela pose problème. Chaque semaine nous envoyons des dizaines de mises en demeure à ce sujet. Par ailleurs, il y a un problème de sécurité. L'une de ces caravanes est par exemple quasi inaccessible pour le service incendie. » N. J., N. DZ. ET L. SC.



© ASAP



## Campings : des jeunes pas toujours à la fête

### MOTS-CLÉS

Enseignement spécial

Absentéisme scolaire

AMO

Plan Habitat  
permanent

SAJ (Service d'Aide  
à la jeunesse)

Camping

Parc résidentiel

Obligation scolaire

Résidents permanents  
en camping

Plan HP

Transport scolaire,

**Les résidents permanents en camping sont nombreux. Parmi eux, des jeunes, avec des problématiques propres. Rencontre avec les services qui suivent ces jeunes, dans un microcosme fait de précarité, d'isolement et de solidarité.**

Faire du camping en Wallonie, on le sait, est une activité populaire. Pour une frange non négligeable de la population, y résider est davantage synonyme de précarité que de pétanque et barbecues, on le sait tout autant. Ils sont plusieurs milliers à résider en permanence dans des campings. En milieu rural, ce cadre de vie, souvent précaire, entre isolement et vie communautaire, est devenu un abcès de fixation des phénomènes de pauvreté. Ce concentré de problématiques a poussé les pouvoirs publics à intervenir à travers le plan habitat permanent, dont les différents objectifs ont été abordés sous toutes les coutures dans *Alter Echos*.

Parmi les résidents en camping, il y a aussi des jeunes qui pâtissent de ce cadre de vie hors-norme. Des services d'aide en milieu ouvert (AMO) interviennent dans certains campings, alors que des SAJ y font des apparitions lorsqu'une situation problématique leur a été signalée.

Car en camping, il arrive que des enfants soient en danger, victimes de négligence, ou du moins rencontrent des problèmes liés à l'insalubrité, à la mobilité ou à la stigmatisation par leurs pairs. Même si la situation dans ces campings n'est pas uniquement faite de drames et de difficultés, il n'est pas toujours facile d'y vivre sa jeunesse.

### Des problèmes d'absentéisme scolaire récurrents

Aux alentours de Dinant, certains campings affichent complet toute l'année. Les touristes y croisent les habitués en été. Mais ces derniers traversent tout l'hiver dans leurs chalets ou mobile-homes. Marie-Jeanne Chabot, de par sa fonction de conseillère de l'Aide à la jeunesse<sup>1</sup>, connaît bien la problématique. En effet, ses services sont régulièrement sollicités. L'équipe

sociale du SAJ de Dinant se déplace de temps à autre dans les campings pour rencontrer des jeunes qui font face à des difficultés, ainsi que leurs familles. Elle dresse un constat inquiétant : « Il y a beaucoup de familles dans les campings, qui vivent dans des conditions matérielles dures. Parfois dans des logements insalubres. Il y a peu de temps, une maman est morte dans son chalet. Il y a des familles qui viennent de Mons ou Charleroi qui fuient des difficultés, qui quittent la ville pour des raisons socio-économiques. La population que l'on rencontre est de plus en plus précaire. Au nom de l'égalité des chances, nous intervenons. » Souvent, ce sont les écoles qui interpellent le SAJ, car des situations difficiles sont révélées dans l'institution scolaire, comme nous l'explique Marie-Jeanne Chabot : « Les écoles nous interpellent parfois pour des problèmes d'hygiène, ou pour des cas d'absentéisme récurrent. »

Certains adolescents se sentent assez libres en camping, sans contrainte. Ils n'hésitent pas à brosser les cours. Mais pour d'autres, les obstacles qui sont dressés sur la route de l'école sont une conséquence directe de leur lieu de vie. L'école buissonnière leur est plus ou moins imposée, et pour une raison évidente : les bus scolaires ne s'arrêtent pas devant les campings.

Se rendre à l'école peut impliquer des déplacements à pieds assez conséquents, de quoi décourager les plus assidus des élèves. A Couvin, les seuls bus qui font le détour par les campings sont ceux de l'enseignement spécialisé, créant de fait un incitant discriminant entre élèves, comme en témoigne Xavier Dupuis, directeur de l'AMO Ciac' qui assoit sa présence dans les campings depuis bientôt sept ans : « L'isolement ici est géographique. Les transports scolaires passent peu. La mobilité est un problème qui se cumule à d'autres. En camping, des gens se retrouvent sans domicile officiel et ne touchent pas leurs allocations pendant quelque temps, ce qui accroît la pauvreté et l'insécurité ». A Hastière, commune d'environ 6000 habitants, on compte près de 1200 résidents permanents, une proportion non négligeable. Là aussi, les problèmes d'absentéisme scolaire

faisaient partie du tableau, surtout au sein de la population adolescente, si l'on en croit les mots de Benjamin François, responsable de l'antenne sociale du plan Habitat permanent de la Région Wallonne dans la commune<sup>3</sup>. Il met en avant le « proxi-bus », invention locale qui favorise la mobilité des jeunes résidents permanents et leur permet de se rendre à l'école sans trop de difficultés, « le bus affiche complet tous les matins », nous affirme Benjamin François. Une initiative bienvenue si l'on souhaite faire sortir les habitants des campings et notamment les plus jeunes pour qu'ils s'acquittent de leur obligation scolaire.

#### « Des problèmes avant d'arriver là »

L'absentéisme scolaire est bien souvent le révélateur des difficultés de ces jeunes, parmi lesquelles on compte le plus de risques de marginalisation. Pour Marie-Jeanne Chabot, les enfants se sentent souvent rejetés parce qu'ils vivent dans un contexte de violence et que leurs parents sont stigmatisés et passent pour des personnes dangereuses. Il faut dire que l'ambiance n'est pas toujours au beau fixe dans ces campings. Selon Audrey Dannevoeye, de l'antenne sociale du plan HP de Walcourt<sup>4</sup>, « il est parfois difficile de toucher les ados. L'ambiance se détériore depuis cinq ans, avec pas mal de violences, de représailles, ou de vols. Alors nous, notre objectif est de (re) créer du lien dans le parc, entre les gens mais aussi avec le village. »

Cette réputation sulfureuse des campings est difficile à porter, surtout lorsqu'elle imbibe la tenue vestimentaire des résidents. Ainsi, Benjamin François nous révèle un détail frappant: « Il y a de la stigmatisation de ces jeunes, cela arrive. Les gens dans les caravanes se chauffent au pétrole, ce qui dégage une odeur tenace, que l'on remarque aisément, et qui contribue à les cataloguer. » S'il admet bien volontiers que les résidents permanents sont parfois montrés du doigt, il tient à nuancer son propos, afin de ne pas tomber lui-même dans le piège de la stigmatisation: « Lorsqu'il y a des contacts avec le SAJ, les interventions ne sont pas liées en premier lieu à l'habitation. Dans les campings, il n'y a pas plus de maltraitance, de négligence, de délinquance qu'ailleurs. Les gens avaient des problèmes avant. La promiscuité, le lieu de vie est une donnée qui s'ajoute à une situation préexistante, surtout à l'adolescence, lorsque les tensions sont dures à gérer, car il n'y

a pas d'espace privé. Mais de manière générale, beaucoup d'enfants sont propres, vont à l'école, et je suis souvent agréablement surpris par l'attitude des résidents permanents. »

#### « En camping, il y a une certaine liberté »

L'existence de dynamiques positives en camping n'est pas niée par la conseillère de l'Aide à la jeunesse de Dinant. Lorsqu'un contrat d'aide est passé entre le SAJ et une famille, ou lors de l'examen d'une situation, il arrive que la solution d'un placement en internat soit proposée, mais cette option a rarement l'aval des différentes parties. « Un placement en internat est souvent mal vécu, car il y a un certain style de vie dans les campings, avec une grande liberté et souvent de la solidarité même si l'on y trouve aussi beaucoup de souffrance. Donc nous faisons preuve de tolérance sur le mode de vie. Par contre, nous sommes intransigeants sur l'école. Nous travaillons beaucoup avec les écoles et les centres psycho-médico-sociaux. Nous proposons des programmes d'aide pour les devoirs, avec des partenaires. »

Les interventions du SAJ en faveur des jeunes en campings ne sont pas si différentes que dans d'autres poches de précarité. Le SAJ prend parfois en charge des stages ou propose des interventions de type éducatif, avec la collaboration de Services d'aide et d'intervention éducative (SAIE). Bien souvent, les CPAS sont sollicités, par exemple pour des factures de chauffage, même si Marie-Jeanne Chabot affirme que certaines communes sont dépassées par la situation et n'assument pas toujours les frais qui devraient leur incomber. Ce sont encore des interventions d'aides familiale qui sont demandées par le SAJ, en cas de problèmes d'hygiène notoires, qui ne sont pas rares. Dans tous les cas, elle affirme que sa mission vise bien à « mettre l'enfant au centre », c'est pourquoi l'idée qu'elle poursuit est de trouver des solutions avec les parents et certainement pas de placer à tour de bras.

#### Une vie quotidienne faite de déshérence

Quand on est jeune en camping, on n'a pas grand-chose à faire, et la curiosité s'érode peu à peu, au fil des mois, des années. Ce constat unanime jette une lumière crue sur la vie dans ces infrastructures touristiques. Une vie quotidienne tantôt faite de joie, tantôt de déshérence et qui pousse les jeunes au repli. Benjamin François,

*On arrive [...] à la deuxième ou troisième génération d'habitants permanents en camping.*

constate qu'à Hastière, on arrive pour certaines familles à la deuxième ou troisième génération d'habitants permanents en camping, ce qui génère un manque de dynamisme patent: « il y en a qui n'ont vécu qu'en «domaine», ce qui accentue la tendance générale à ne pas sortir. Les jeunes restent entre gens du domaine et n'ont plus envie d'aller voir plus loin. Souvent, ils se mettent en ménage entre eux, même lorsqu'on leur propose des démarches pour trouver un logement. Certains sont bien là où ils sont. Le modèle parental y est pour quelque chose, pareil pour la recherche d'emploi. » Au niveau culturel, cette spirale négative s'installe aussi. Elle met au jour un manque criant, un « vide » au quotidien, pour reprendre les mots de Benjamin François qui explique néanmoins qu'une réflexion est entamée pour organiser des sorties culturelles, via l'article 27.

#### **« Recréer du lien entre les gens »**

Si, dans la plupart des campings, l'absence d'activités est un vrai problème, dans certaines communes, des choses se mettent en place. A Walcourt, le plan HP, en partenariat notamment avec l'AMO « Jeunes 2000 », propose des activités au sein du parc résidentiel du Bois de Thy à destination des jeunes. Des ateliers, entre autres de « cirque social », ont lieu une fois par semaine. Selon Audrey Dannevoye, l'objectif poursuivi par ces activités était de recréer du lien entre les gens, dans le camping et vers l'extérieur. De son propre aveu, les liens se sont surtout tissés au cœur du camping, bien plus qu'à l'extérieur. Les activités rencontrent tout de même un franc succès, alors que ce n'était pas gagné d'avance, comme elle nous l'affirme: « Les jeunes ne sortent pas du parc et il y a un manque total d'activités de base. Le cirque et les autres activités sont plus que bénéfiques. » Bénéfique aussi pour l'AMO qui cherche, par le biais de ce projet, à toucher un autre public.

A Couvin, l'AMO Ciac intervient aussi en faveur des jeunes. Leur présence remonte désormais à plusieurs années. Au départ, la sonnette d'alarme avait été tirée par de nombreux observateurs qui constataient un isolement total des résidents permanents (pas de visites ONE, absentéisme scolaire, etc.). Une concertation avait alors été organisée avec les centres PMS, le SAJ et l'ONE sur la situation de ces jeunes et de leurs familles. Les différents intervenants ont décidé de mettre en place des actions communes, notamment dans le cadre des plans de prévention et de proximité. Aujourd'hui, l'AMO est toujours présente dans les campings de la région et notamment au camping « Caillou d'eau » où elle propose des activités à destination des

enfants, des adolescents et des adultes. C'est à travers des rencontres entre jeunes de camping et jeunes du village, ou à travers des exercices pratiques (bricolage) ou ludiques que l'AMO cherche à renouer le lien social. Xavier Dupuis, le directeur de l'AMO n'élude pas les problèmes qui persistent, mais il attire l'attention sur la plus-value que cette présence régulière apporte aux résidents: « Il y a toujours beaucoup de dossiers suivis par le SAJ, et on ne peut pas dire que les situations problématiques ont disparu, mais il y a une nette amélioration. De nombreux jeunes ont à nouveau le goût d'apprendre et le désir d'aller à l'école. Les familles ont moins peur de s'adresser aux services sociaux. Au fil des ans, un bon contact s'est établi, donc en cas de problème, on peut arriver à trouver une solution ». Une initiative qui, on l'espère, devrait en inspirer d'autres, pour rompre l'isolement dont certains résidents permanents pâtissent.

Les campings et leur lot de pauvreté contribuent à modifier le travail des services de l'Aide à la jeunesse dans des zones rurales comme celle de Dinant. Car au-delà des campings, Marie-Jeanne Chabot estime que la précarité est devenue une problématique de l'Aide à la jeunesse. Pour s'y atteler, elle nous annonce un travail de fond sur ce thème, en 2011, en collaboration avec le Conseil d'arrondissement de l'Aide à la jeunesse (CAAJ) et avec la participation de travailleurs de CPAS.

1 SAJ de Dinant, rue Dupont, 24 à 5500 Dinant – tél. : 082 22 38 89 – courriel : saj.dinant@ctwb.be

2 AMO Ciac, rue de la Marcelle, 72 à 5660 Couvin – tél. : 060 34 48 84 – site : www.amo-ciac.be – courriel : info@amo-ciac.be

3 Antenne sociale du plan habitat permanent de la région wallonne à Hastière, av. Guy Stinglhamber, 6 à 5540 Hastière-Lavaux.

4 Plan habitat permanent, commune de Walcourt, place de l'Hôtel de Ville, 3 à 5650 Walcourt – tél. : 071 61 06 20

**DOCUMENTS SUR L'HABITAT DES  
ROMS MIGRANTS**

---

## Ceci n'est pas un Rom discriminé

### MOTS-CLÉS

Demandeurs d'asile

Mena (mineur étranger non accompagné)

Roms

Smev (mineur en situation de vulnérabilité)

### VOIR AUSSI

**AEchos n°309 :**  
*Une brèche dans le règlement Dublin II*

**AEchos n°285 :**  
*Traitement de défaveur pour les Mena européens*

par  
**Sandrine Warsztacki**

**Les discriminations envers les Roms ont poussé l'Europe à agir. La Commission propose une stratégie d'intégration. Mais sans effet obligatoire. En attendant, les Roms victimes de discrimination ont peu d'espoir de recevoir la protection à laquelle ils auraient droit chez nous. Surtout s'ils viennent de l'UE.**

Victimes de discrimination et de violations des droits de l'homme, les Roms sont nombreux à fuir leur pays d'origine. En Belgique, ils peuvent demander le statut de demandeurs d'asile qu'ils soient aussi bien étrangers à l'Union européenne que ressortissants d'un Etat membre comme la Pologne, la Hongrie, la Bulgarie, la Roumanie... Tous les membres de l'Union européenne étant considérés par principe comme constituant des pays d'origine sûrs, le statut de réfugié ne pourra toutefois être accordé que sur base de la protection subsidiaire, en cas de violation de l'article 3 de la convention européenne des droits de l'homme (torture, traitement inhumain ou dégradant...).

En théorie, un ressortissant d'un Etat européen peut donc se voir accorder le statut de réfugié. « Dans la pratique, la protection subsidiaire est plus facilement accordée à des extra-européens.

Beaucoup de Roms originaires d'Etats membres pourraient pourtant se prévaloir de cette protection, étant donné les discriminations dont ils sont victimes chez eux », s'inquiète Drita Dushaj, avocate spécialisée en droit des étrangers, qui s'exprimait à l'occasion du colloque « Les Roms face aux droits Belges » organisé par la Faculté de droit de Namur.

### Roms mineurs

On dénombre environ 1800 mineurs non accompagnés sur le territoire belge. Environ 10 % d'entre eux sont d'origine rom. « Les conditions de vie des Roms sont telles que les mineurs vivent souvent en assumant des responsabilités d'adultes », avance Drita Dushaj comme explication.

Depuis l'affaire Tabita, qui avait vu une jeune Congolaise livrée à elle-même et expulsée sans ménagement de Belgique, les mineurs non accompagnés (Mena) bénéficient d'un accompagnement particulier. L'enfant ou l'adolescent se voit désigner un tuteur chargé, entre autres, de l'accompagner dans ses démarches administratives.

Les mineurs ressortissants d'un Etat membre ne sont pas considérés comme des Mena, mais

### Roms : un début d'approche européenne au succès incertain

Huit mois après les expulsions controversées de l'été dernier en France (voir *Alter Echos* n° 311 du 7 mars 2011 : « Reconduites à la frontière : la France tente de battre ses propres records »), la Commission européenne vient de présenter une stratégie pour lutter contre les discriminations dont les Roms sont victimes à travers le continent. En exigeant des plans nationaux d'intégration, elle veut mettre la pression sur des Etats membres dont la plupart oscillent entre l'indifférence et l'hostilité. Mais il est très incertain que cette approche peu contraignante permette de surmonter une discrimination bien ancrée.

En lançant, en juillet dernier, une politique d'expulsion avec laquelle il espérait chasser sur les terres du Front national – avec un succès que l'on mesure aujourd'hui à l'aune de la popularité de Marine Le Pen –, Nicolas Sarkozy n'imaginait sans doute pas la tempête de protestation que sa rhétorique allait susciter bien au-delà des frontières de la France. Protestations qui ont amené la Commission européenne, après quelques hésitations, à se saisir du dossier avec une vigueur inhabituelle – la commissaire Viviane Reding osant même une comparaison avec la déportation des juifs. Après quelques passes d'armes entre Paris et Bruxelles, l'épisode s'était soldé par une trêve et la promesse d'une stratégie européenne. Une prise de conscience aussi inattendue que nécessaire.

La question des Roms est en effet, s'il en est, un enjeu proprement européen : cette communauté, qui compte aujourd'hui une dizaine de millions de personnes, s'est éparpillée depuis plus de cinq siècles à travers le continent. En partie nomade, elle se déplace désormais librement dans l'espace Schengen sans frontières. Dans tous les pays, les Roms peinent à s'intégrer et sont victimes de discriminations, parfois très graves. Les chiffres parlent d'eux-mêmes. Seulement 42 % des enfants arrivent au bout de l'enseignement primaire, contre 97,5 % en moyenne dans l'UE. A peine 10 % fréquentent l'enseignement secondaire. Le taux d'emploi des adultes est significativement plus bas. Leur espérance de vie est dix ans plus courte que la moyenne, tandis que le taux de mortalité infantile est deux à six fois plus élevé. Ces données compilées par la Commission sont parlantes, mais imprécises – signe que les pouvoirs publics n'ont pas encore pris la question suffisamment au sérieux. .../...

comme des mineurs en situation de vulnérabilité (Smev). Malheureusement, la différence entre les Smev et les Mena n'est pas qu'une question d'acronyme (lire *Alter Echos* n° 285 du 11 décembre 2009: « Traitement de défaveur pour les Mena européens »). Au contraire des mineurs non accompagnés, les mineurs en situation de vulnérabilité n'ont pas droit à l'aide, pourtant précieuse, d'un tuteur. Une situation pour le moins absurde, dénonce Régine Cornet d'Elzius, substitut du procureur du Roi: « une fillette rom d'origine bulgare n'a pas droit à un tuteur, mais bien une Tchétchène dans la même situation. On peut se demander si la Belgique respecte vraiment ses obligations internationales de protection à l'égard des mineurs. »

### Retour en Hongrie

Si la situation des Roms demandeurs d'asile européen semble délicate, celle des non-resortissants n'est pas toujours plus enviable. La convention de Dublin pose un problème particulier à leur égard. Ce règlement de l'Union européenne – récemment remis en cause dans un arrêté de la Cour européenne des droits de l'homme (lire *Alter Echos* n° 309 du 6 février 2011: Une brèche dans le règlement Dublin II) – prévoit que le pays d'entrée d'un demandeur d'asile sur le territoire de l'Union européenne soit également responsable de l'examen de sa demande. En Belgique, c'est l'Office des

étrangers qui examine quel est l'Etat « compétent ». Le demandeur d'asile qui tombe sous la convention de Dublin sera immédiatement placé en centre fermé et renvoyé de force, sans aucune possibilité de quitter le territoire par ses propres moyens. « Cette procédure est particulièrement contraignante pour les demandeurs d'asile d'origine rom, s'emporte Drita Dushaj. Un Serbe, par exemple, doit forcément passer par la Hongrie pour rejoindre la Belgique. Il se verra donc aussitôt renvoyé en Hongrie. » Et l'on sait les discriminations dont ils sont victimes là-bas...

« Au niveau du droit international, le Conseil de l'Europe, à travers la Cour de justice, prend en compte la question des Roms. Du côté de l'Union européenne, en revanche, ce n'est pas terrible. Et en Belgique ? Il semble que ce soit un droit dur, qui ne considère la question des Roms que de façon négative », conclut Jacques Fierens, professeur de droit aux Universités de Liège et de Namur et organisateur du colloque.

1. European Roma Policy Coalition : <http://webhost.ppt.eu/romapolicy>

.../... Bien qu'elle ait attiré sur elle les feux des projecteurs l'été dernier, la France n'est pas le pays où les Roms sont les plus mal lotis. Dans les pays d'Europe de l'Est, où ils représentent jusqu'à 10 % de la population (contre moins de 0,3 % en Belgique), les Roms vivent dans des conditions de pauvreté extrême et sont victimes de graves discriminations. La recrudescence du racisme en Hongrie, où le parti extrémiste Jobbik et son bras paramilitaire organisent des marches d'intimidation dans les villages roms, suscite un malaise croissant.

C'est dans ce contexte que la Commission a présenté, début avril, une stratégie d'intégration. Les objectifs sont louables : faire en sorte que tous les enfants roms terminent au moins l'école primaire, réduire le différentiel du taux d'emploi avec la moyenne, combler l'écart dans le domaine de la santé et réduire les inégalités dans l'accès au logement.

Cette approche européenne se heurte aux frontières nationales : ce sont en effet les Etats qui disposent des compétences nécessaires pour mener à bien ces politiques. La Commission se limite donc à leur demander d'élaborer d'ici fin 2011 des plans nationaux, qu'elle se chargera d'évaluer. La stratégie permettra sans doute de mettre une certaine pression sur des gouvernements majoritairement peu soucieux de l'intégration des Roms, voire suspects de racisme à leur endroit. Savoir si elle les amènera à entreprendre de vraies réformes est une autre paire de manches [NDLR signalons que ce 7 avril, la ministre fédérale de l'Égalité des chances, Joëlle Milquet (CDH), a appelé à la création d'un « Conseil national des Roms et des gens du voyage »].

Pour les encourager, la Commission met en avant les bénéfices économiques qu'ils pourraient retirer d'une intégration accrue, sur le marché du travail, d'une population nettement plus jeune que la moyenne. D'après une étude de la Banque mondiale, certains pays pourraient bénéficier de retombées économiques annuelles proches du demi-milliard d'euros.

Mais la proposition de la Commission a déçu les principales organisations roms. La Coalition pour une politique européenne des Roms (ERPC) a fait part de sa « profonde déception » face au manque de mesures ciblant les discriminations, la violence et le racisme.

« Le cadre est trop peu ambitieux dans certains domaines et ne fixe pas de cibles explicites pour les Etats membres, ni ne les oblige à collecter les données appropriées désagrégées pour permettre un monitoring et une évaluation », a souligné l'ERPC dans une réaction. Il manque également « un mécanisme de coordination clair, qui est crucial pour assurer un engagement entier et efficace de la Commission européenne, des Etats membres et de la société civile ».

Eric Ravenne

**Notice:** Undefined index: HTTP\_REFERER

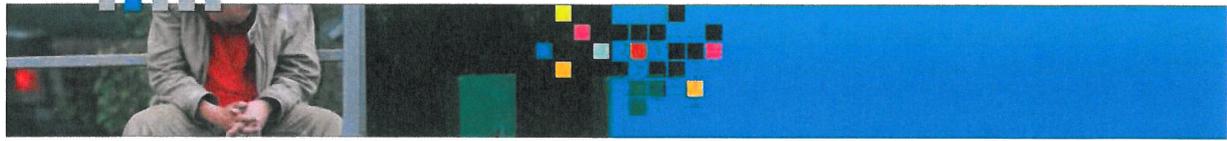
in /exports/site/be/alterechos/htdocs/cms/content/articleBeta/ArticleList/ArticleList.SearchList/index.php  
on line 1189

**Notice:** Undefined offset: 1

in /exports/site/be/alterechos/htdocs/cms/content/articleBeta/ArticleList/ArticleList.SearchList/index.php  
on line 1190

**AlterEchos**

Rebondir sur l'actualité sociale  
Bimensuel de l'actualité sociale à Bruxelles et en Wallonie



Envoyer à un ami Imprimer Partager sur des réseaux sociaux

## Reconduites à la frontière : la France tente de battre ses propres records

Alter Echos, n° 311, secteur : Action sociale, rubrique : Focus, date : le 07.03.2011, par : Stéphane Laurent,

**Est-ce un hasard si le film qui affole le box-office en Belgique comme en France est aujourd'hui une comédie de Dany Boon dans laquelle deux douaniers s'affrontent juste avant l'entrée en vigueur des accords de Schengen ? La communauté européenne est certes désormais « ouverte », mais le concept de frontière a encore de beaux jours devant lui. Conséquence d'une légitime préoccupation identitaire ou crispation vis-à-vis de l'étranger, ce concept nous interroge sur le visage que l'Europe arborera demain. Exemple français à l'appui.**

Le visage de l'Europe n'est pas si souriant que cela, si l'on en juge par l'exemple donné actuellement par la France. « Quand il y en a un, ça va. C'est quand il y en a beaucoup que cela pose des problèmes. » Cette déclaration sur les Maghrébins n'est pas l'oeuvre d'un militant aviné du Front national mais de Brice Hortefeux, ministre de l'Intérieur, lors de l'université d'été 2009 de l'UMP. Au-delà de son caractère nauséabond, une telle sortie dans la bouche d'un responsable politique de haut niveau est révélatrice des rapports sous tension que la France entretient avec la question de l'immigration, notamment clandestine. Contexte de crise et période pré-électorale obligent, les considérations sécuritaires sont de retour dans l'Hexagone où l'on considère plus que jamais – comme l'ancien Premier ministre Michel Rocard le faisait déjà en 1989 – que la France ne peut pas accueillir toute la misère du monde. Loin de tout manichéisme, la formule n'est sans doute pas dénuée de pertinence, mais il est intéressant de constater que de telles prises de position interviennent généralement dans des périodes où les gouvernements ont la popularité en berne... L'heure est donc aux reconduites à la frontière des étrangers en situation irrégulière, avec des objectifs de plus en plus ambitieux – 25 000 en 2008, 26 000 en 2009, 28 000 en 2010... soit une moyenne d'environ 75 personnes par jour. Pas étonnant, dans ce contexte, que s'exprime parfois, ici ou là, la tentation d'assouplir les procédures d'éloignement du territoire...

### Reconduite à la frontière, mode d'emploi

Sur le papier, une reconduite à la frontière répond à un certain nombre de critères et passe par des étapes strictement définies par la loi. Elle est une mesure administrative et non une sanction pénale et se distingue à ce titre de l'expulsion. Les personnes visées par une telle mesure sont celles qui entrent ou qui se maintiennent illégalement en France, qu'il s'agisse de primo-arrivants ou non. Il convient de distinguer deux systèmes d'éloignement : l'obligation de quitter le territoire français (OQTF), qui concerne les personnes auxquelles on refuse la délivrance ou le renouvellement d'un titre de séjour, et l'arrêté de reconduite à la frontière, qui touche tous ceux qui arrivent ou qui se maintiennent en France de façon irrégulière.

Dans le premier cas, une demande de recours peut être effectuée dans un délai d'un mois auprès du tribunal administratif compétent. Dans l'éventualité d'un arrêté de reconduite à la frontière, le délai de recours est réduit à 48 heures. Dans l'attente d'une décision, les personnes concernées peuvent être placées en rétention administrative, pour une durée de 32 jours au maximum. Les centres de rétention – qui se différencient des prisons dans la mesure où l'enfermement n'y résulte pas d'une décision punitive – sont gérés par la Gendarmerie nationale et doivent en principe répondre à un certain nombre de normes sur le plan de l'équipement. Les personnes qui y sont transférées ont un accès au téléphone et peuvent communiquer librement avec leurs avocats ou les associations chargées de les informer et de suivre les recours qu'elles ont engagés. Au terme du délai de rétention, si la demande de recours est rejetée, l'éloignement devient effectif et son exécution concrète intervient. Une place est alors réservée dans un vol à destination du pays d'origine et l'embarquement est effectué, de gré ou de force.

### De la théorie à la réalité

Tout cela est bel et bien. Mais la gageure qui consiste à reconduire à la frontière près de 30 000 personnes par an mériterait bien, si l'on en croit certains observateurs, un assouplissement de ces procédures. « C'est qu'une reconduite, ce n'est pas si simple à mettre en oeuvre, explique Sandrine Chebbale, avocate au Barreau de Strasbourg. On est obligatoirement reconduit vers son pays d'origine. Si la personne a un passeport, les autorités consulaires sont prévenues et la procédure suit son cours. Mais si elle n'en a pas, il faut au préalable réussir à s'assurer de son identité, faute de quoi la reconduite ne pourra pas être exécutée. Par ailleurs, il existe des catégories de personnes qui sont théoriquement protégées. Par exemple, les conjoints de Français s'il est établi qu'ils vivent effectivement sous le même toit, ou les personnes atteintes d'une pathologie d'une exceptionnelle gravité et qui n'ont pas la possibilité de se faire soigner correctement dans leur pays d'origine. »

La tendance actuelle est donc au durcissement de la loi. Depuis quelques années déjà, la disposition qui permettait d'être protégé si l'on pouvait justifier de dix ans de présence – même illégale – sur le territoire français n'est plus en vigueur. Aujourd'hui, on note la volonté affichée d'allonger la période maximale de rétention ou de limiter le droit de séjour des étrangers pour raison de santé – une proposition d'amendement dernièrement retoquée par le Sénat. De même, si les reconduites collectives sont impossibles sur le papier, il en va parfois tout autrement dans la réalité: « On a quand même des cas de figure où une quinzaine de personnes sont reconduites en même temps vers le même pays, déclare maître Chebbale. Dans ce contexte, j'aimerais bien qu'on m'explique ce qu'on entend par reconduite collective... On le voit, les règles sont à géométrie variable. »

### **Les Roms, enjeu de politique migratoire**

Le cas des Roms – récemment ultra-médiatisé – traduit bien la crispation française actuelle sur la question des étrangers. « Il s'agit là de mettre à l'index une catégorie de population facilement identifiable et qui cristallise beaucoup de fantasmes et de mépris, déclare Maître Chebbale. Les reconduire à la frontière est une initiative spectaculaire propre à satisfaire un certain électorat. » Une initiative qui laisse perplexe quand on sait que les Roms, ressortissants communautaires, peuvent revenir s'ils le souhaitent – ce que nombre d'entre eux ne se privent pas de faire. Un contexte qui peut conduire à des situations ubuesques dans lesquelles une même personne peut être expulsée à répétition et bénéficier ainsi plusieurs fois des mesures d'aide au retour (300 euros par adulte et 100 par enfant). Le fichier Oscar (pour Outil de statistique et de contrôle de l'aide au retour) est un projet destiné à combler cette faille du dispositif, en instaurant notamment la relève des empreintes digitales. Beaucoup de bruit pour rien, serait-on tenté de dire... Mais dans la mesure où l'éloignement des Roms fait littéralement exploser le nombre des reconduites, il n'est pas interdit de supposer que l'intérêt de la démarche est avant tout statistique. De la poudre aux yeux, en quelque sorte...

En 2009 déjà, le journal *Le Monde* décortiquait les chiffres fournis par le ministère de l'Intérieur et relevait que, sans le départ des Roumains et des Bulgares, la moitié à peine des objectifs prévus en matière d'éloignement seraient atteints. Rien d'étonnant alors que l'empressement soit de mise... « Je me souviens du cas très précis d'un groupe d'une trentaine de Roms arrivés en France en 2009 parce qu'ils étaient victimes d'exactions dans leur pays, la Hongrie, où l'extrême droite monte en flèche, raconte maître Chebbale. Ils demandaient l'asile en France. Ils étaient à la rue et vivaient sous des tentes. J'ai pris le dossier en main. Ils ont été hébergés et leur demande d'asile a été déposée. Certains d'entre eux ont vu très rapidement cette demande rejetée et ils ont été reconduits à la frontière sans possibilité de recours, ce qui est surréaliste et illégal ! Le dossier des autres vient juste d'être refusé. Ils ont lancé une demande de recours dans les délais légaux mais ils ont été eux aussi reconduits. C'est à la fois brutal et absurde, puisqu'ils peuvent revenir demain. »

### **Se mettre à la place de l'autre**

Depuis quelques années, le concept d'immigration choisie a le vent en poupe. Dans le discours, tout au moins. Leitmotiv du candidat Nicolas Sarkozy lors de l'élection présidentielle de 2007, ce concept entend en principe permettre la formation d'élites, supposées enrichir leur pays d'origine dans la perspective d'un retour. C'est dans cette optique qu'a été créée la carte de séjour « Compétences et talents ». D'une durée de cinq ans, cette carte concerne donc les personnes dont la présence constitue une chance pour la France et qui pourront plus tard participer au développement du pays d'origine. Un partenariat gagnant/gagnant, en quelque sorte. Sauf que la réalité n'est pas aussi idyllique, si l'on en croit maître Chebbale : « La tendance clairement affichée depuis 2007 est de stopper l'immigration familiale et de favoriser une immigration de qualité. La carte Compétences et talents a été lancée dans ce but : on apporte des compétences à la France puis on en fait bénéficier son pays. Sur le papier, c'est très joli. Sauf que, pour ma part, je n'ai jamais rencontré personne qui ait bénéficié de cette carte. »

Effets de manche d'un côté, reconduites à la frontière à tour de bras de l'autre ? Il importe de ne pas tomber dans la caricature : dans un contexte de mondialisation économique, la question de l'immigration clandestine ne peut pas être éludée, et pas seulement en France. Mais il n'est pas interdit de s'interroger sur le principe et les conditions d'exécution des reconduites à la frontière : « Il y a, d'un point de vue éthique, quelque chose de choquant. Les centres de rétention, par exemple. Certes, ce ne sont pas des prisons, il ne s'agit pas de détention au sens strict du terme. Les capacités d'accueil sont en principe respectées, les gens ont accès libre au téléphone. Mais bon, il existe des centres pour les familles, ce qui signifie qu'en France, des enfants sont enfermés. C'est tout de même bizarre de se dire que quelqu'un qui n'a pas commis de véritable délit peut être privé de liberté... »

Et les reconduites à la frontière ne posent pas problème que sur le plan éthique : leur coût exorbitant se doit également de nous interpeller. Dans un rapport relatif au projet de loi de finances pour 2009, le sénateur UMP Pierre Bernard-Reymond chiffrait le coût des reconduites à la frontière à un peu plus de 20 000 euros par personne. « Evidemment que cela coûte très cher, explique maître Chebbale. J'ai vu des gens reconduits à bord d'avions militaires affrétés spécialement pour l'occasion parce que les avions de ligne étaient paralysés par les conditions météorologiques. C'est complètement délirant ! »

La question des reconduites à la frontière nous renvoie à celle des inégalités économiques abyssales qui caractérisent notre monde. Sur son blog, un magistrat anonyme habitué des permanences de reconduite synthétise bien cet état de fait : « Même dans mon tribunal administratif situé en province, nous sentons les effets de la mondialisation. La terre entière défile devant nous : Algériens et Marocains évidemment, Albanais, Turcs, Congolais, Libériens, Maliens, Nigériens, Roumains, Russes (...) Je vais devoir continuer à vider la mer à la petite cuillère. »

On le voit, le problème des reconduites à la frontière s'apparente à la quadrature du cercle... Il n'est pas interdit de faire preuve d'un peu d'empathie en se disant qu'on ne quitte pas son pays pour un autre par plaisir. Mais l'empathie n'a sûrement pas grand-chose à voir avec les politiques de flux migratoires...

## Réclamation de MDM et du GISTI auprès du Comité européen des droits sociaux.

13 avril 2011

La présente réclamation porte sur la situation des Roms essentiellement d'origine étrangère en provenance d'Europe de l'Est, majoritairement de Roumanie et de Bulgarie,<sup>1</sup> vivant en France dans un état de grande pauvreté dont la situation au regard du logement, de la scolarisation des enfants, de la protection sociale et de la santé résulte du non-respect manifeste par la France de plusieurs dispositions de la Charte sociale européenne révisée. [lire la suite](#)

## Stratégie européenne pour l'intégration des Roms

■ **Les 8 et 9 mars 2011** a lieu un débat sur le projet de résolution sur la stratégie européenne pour l'intégration des Roms, au **Parlement européen à Strasbourg**.

[Le rapport](#) sur la stratégie européenne pour l'intégration des Roms contient la proposition de résolution du Parlement européen, l'exposé des motifs, et les avis respectifs et les votes de la Commission de l'emploi et des affaires sociales, de la Commission du développement régional, et celui de la Commission de la culture et de l'éducation.

Voir également ces textes sur le [site du Parlement européen](#)

■ **La Commission européenne appelle les Etats membres à adopter une stratégie nationale d'intégration des Roms.** Le 5 avril 2011, la Commission européenne a proposé aux Etats membres, un cadre européen des stratégies nationales d'intégration des Roms, pour servir de fil conducteur aux politiques nationales relatives aux Roms et contribuer à la mobilisation des fonds de l'UE, pour le soutien des efforts d'intégration. Les Etats membres devront présenter leur stratégie avant la fin 2011.

Voir [site de la Commission européenne](#)

[Document](#) établi par le bureau de représentation de la Région Ile de France à Bruxelles qui précise le cadre européen pour des stratégies nationales d'intégration des Roms.

[Communication](#) de la Commission européenne au Parlement, au Conseil, au Conseil économique et social européen, et au Comité des régions .

■ 19 Mai 2011

[Conclusions](#) du Conseil sur un cadre de l'UE pour les stratégies nationales d'intégration des Roms jusqu'en 2020

## « Les Roms sont prioritaires..pour les expulsions »

- Le 5 août 2010 le Ministre de l'intérieur a adressé une [circulaire](#) aux préfets, à la police et à la gendarmerie nationale, pour ordonner l'évacuation prioritaire des camps de Roms.
- Dès le 24 juin les [modalités de repérage des lieux](#) à évacuer étaient précisément indiquées.
- Le 9 août une [troisième circulaire](#) organise l'information sur ces évacuations.
- Le 13 septembre le Ministre de l'intérieur publie une nouvelle circulaire qui confirme la circulaire du 24 juin et annule celle du 5 août. A la suite des vive critiques formulées par l'ensemble des instances européennes et internationales ( voir ci-contre), cette nouvelle [circulaire](#) supprime la désignation des Roms comme cible prioritaire des expulsions » ??
- Jeudi 7 avril 2011, le Conseil d'Etat a annulé la circulaire du 5 août 2010, du Ministère de l'Intérieur, relative à l'évacuation des campements illicites et qui sollicitait « une mobilisation de tous les services, en priorité à l'encontre des campements illicites de Roms ». La circulaire du 13 septembre 2010 est maintenue.

[Lire la décision sur le site du Conseil d'Etat](#)

## "La région Provence-Alpes-Côte-d'Azur s'engage pour les roms".

Le 30 mars 2011, à l'occasion d'une journée d'information et d'échange d'expériences, le président de la Région PACA a signé un protocole d'accord pour une intervention régionale coordonnée en direction des populations roms. Le 18 février 2011, le Conseil régional de la région PACA, avait rendu une délibération pour approuver les termes de ce protocole. Par la signature de ce protocole, la Région PACA, s'est engagée pour une durée de 3 ans, à agir en faveur des populations roms en partenariat avec les associations locales.

[Lire la délibération](#) relative à ce protocole

[Lire le protocole d'accord](#) de la région PACA

[Lire l'article](#) de Marsactus.fr relatif à cet événement



### Actualité juridique -

Les parlementaires sont actuellement appelés à voter des modifications de la loi Besson et de la Loi d'Orientation et de Programmation pour la Performance de la Sécurité Intérieure. Pour en savoir plus, les notes ci-dessous détaillent les modifications en cours ayant notamment des conséquences lourdes pour les roms migrants présents sur le territoire français

[Note sur l'article 25 de la loi Besson](#)

[Note sur l'article 90 de la Loppsi](#)

### **Le Conseil constitutionnel censure l'article 90 (32 ter A) de la LOPPSI 2**

Jeudi 10 mars 2011, le Conseil constitutionnel a rendu sa décision sur la loi d'orientation et de programmation sur la sécurité intérieure (Loppsi 2) et censure 13 articles du texte. L'article 90 (ex 32 ter A), a été censuré par les juges du Conseil. Cette disposition répondait clairement à la volonté de Nicolas Sarkozy de montrer sa détermination à faire évacuer massivement les campements de roms. [lire la suite](#)

[Décision du Conseil constitutionnel sur l'article 90 de la Loppsi 2](#)

## Une campagne pour le droit à l'éducation des enfants Roms



Plusieurs milliers d'enfants roms à la porte de l'école...cela se passe ici en France. Des associations et des syndicats d'enseignants se sont rassemblés en un [Collectif pour le droit à l'éducation des enfants roms](#) qui

entend dénoncer cette situation scandaleuse et méconnue, 20 ans après la Convention internationale des droits de l'Enfant. Ils ont lancé le 4 novembre au cours d'une conférence de presse une campagne pour exiger des mesures urgentes qui garantissent l'accès de tous les enfants à l'éducation en France.

■ [Informations du Collectif](#) sur la scolarisation des enfants Roms en France en 2009

■ Le Collectif pour le droit des enfants roms à l'éducation organise une journée de travail nationale le **SAMEDI 4 JUIN 2011** afin de combattre les causes de la non-scolarisation des enfants Roms.

[Le programme](#)

## Colloque « Roms et discriminations : du constat à la mise en œuvre d'actions concertées »

**Le Collectif National Droits de l'Homme Romeurope a organisé le lundi 06 décembre 2010 un colloque sur le thème « Roms et discriminations : du constat à la mise en œuvre d'actions concertées »**

L'objectif de ce colloque était de mettre l'accent sur la situation discriminatoire, encore mal connue, subie par la population rom et de rappeler que le droit applicable -français et européen- peut aboutir à faire cesser ces situations.

[Le programme](#)

[Les Actes du Colloque](#)

Site INTERNET : <http://www.romeurope.org/>

**DOCUMENTS SUR  
L'HABITAT ALTERNATIF CHOISI**

---

## La Baraque, une utopie porteuse d'avenir

[La Baraque en quelques dates](#)

[Envie d'une visite ?](#)

*Pour beaucoup, il est méconnu, voire totalement inconnu. Le quartier de la Baraque est pourtant très ancien puisqu'on en trouve trace sur des documents officiels du 17<sup>e</sup> siècle. Sa configuration récente en lieu d'habitat alternatif remonte à 30 ans. Rencontre avec des habitants de longue date.*



Onze novembre, dix heures du matin. Il fait frisquet et le ciel est bas. J'aperçois un groupe compact réuni autour d'une baignoire. Josse Derbaix, pionnier du quartier de la Baraque, m'accueille. Derrière nous, des jeunes hissent un hachoir sur la baignoire et y déverse des tombereaux de pommes. Le premier jus sort du pressoir. Dégustation.

Marie-Line commence la visite. «La Baraque, pour les enfants, c'est comme le parc d'un château. Ici, pas de clôture. D'où l'impression d'un jardin sans fin.» Arpentant un petit sentier, nous évoluons parmi des roulottes, souvent décorées et colorées, des plantes ornant ici et là l'escalier qui mène à la porte d'entrée.

### «LE QUARTIER», REFLET DE LA SOCIÉTÉ

«Les premières roulottes sont arrivées en 1975. Le mode de vie était communautaire et basé sur l'autoconstruction. Les moyens étaient modestes, les habitations aussi. Progressivement, les ex-étudiants se sont mis en couple, puis ont eu une famille. Avec des matériaux de récupération, on a construit des annexes au serres, aux roulottes, etc.»

Aujourd'hui, des constructions relativement grandes apparaissent : des familles déjà composées arrivent d'un coup, ce qui est nouveau. D'où une limitation de la surface des habitations à 100 m<sup>2</sup> plancher. Car ici, la relation de voisinage est centrale : sans clôtures, le jardin n'est pas «mon jardin» mais celui du quartier. Et comme les habitations sont plutôt petites, l'extérieur est aussi un «chez soi» dont la qualité doit être préservée. «Le quartier de la Baraque reflète la société extérieure, son évolution: on l'a vu avec la montée de l'individualisation dans l'organisation de l'habitat ou l'apparition d'un fonctionnement en réseaux de petits groupes s'unissant le temps d'un projet.»

### RÉINVENTER DES SOLUTIONS

1982: la location du sol par l'UCL à la Baraque est à l'ordre du jour. Le Plan Particulier d'Aménagement (PPA) négocié avec l'université est particulièrement favorable au quartier. Mais l'Administration des domaines suivante gèlera le processus. «Depuis 1992, on est en négociation avec l'UCL pour avoir la location du sol et ainsi une certaine sécurité. Pour l'instant, nous sommes toujours des squatters», rappelle Marie-Line. «C'est le seul endroit de Belgique où les habitants ont négocié ensemble, dès le début, le PPA», explique Josse Derbaix. «D'où une très grande qualité de l'environnement.» Cette qualité a un prix : la précarité de l'occupation des lieux. «Il faut sans cesse inventer de nouvelles solutions», poursuit Marie-Line. «Cette incertitude fait aussi la richesse et le dynamisme du quartier.»

Ici, pas de règles écrites. Il faut que tout le monde soit convaincu. Ce qui donne au choix des habitants une grande force. Une expérience comme La Baraque est rare, aussi à chaque logement qui se libère il se présente une dizaine de candidats. Leur motivation reste la recherche d'une autre manière de vivre, mais cette motivation est plus profonde et plus entière qu'autrefois. Le quartier souhaite donc l'ouverture d'un nouvel espace pour l'habitat alternatif.

## UNE UTOPIE VÉCUE

Aujourd'hui, Louvain-la-Neuve prend un nouveau visage. La pression démographique -donc immobilière- est énorme. L'exploitation du centre commercial de l'Esplanade appelle la construction d'un parking de dissuasion attenant au Talus, zone la plus récente de la Baraque.

«Tout, ici, a toujours été décidé par les habitants. Nous nous attendons à ce qu'à l'avenir, les habitants, l'UCL et la commune soient sur un pied d'égalité à la table des négociations», souligne Josse Derbaix.. «Il émane de l'UCL une volonté de trouver une solution pour le quartier qui sorte du caractère isolé de l'université, s'inspire d'autres expériences (comme la régularisation des campings wallons) et serve d'exemple. Cette ouverture à une problématique plus vaste est aussi une garantie pour le quartier.»

Et de conclure: «Dans le cadre des 175 ans, la RTBF a réalisé une émission sur les oeuvres d'art. Louvain-la-Neuve a été choisie comme telle. Le journaliste, Patrick Van Loo, dit que «la Baraque a vécu et gardé ses utopies, ce qui n'a pas toujours été le cas de l'UCL». Le traitement des déchets en circuit court, l'absence de toute spéculation sur le logement, la sobriété des équipements et de consommations ou la participation de chacun aux décisions engageant le quartier en sont des exemples. Les qualités de la Baraque sont des qualités dont notre société a un besoin urgent. C'est pourquoi, depuis mai, nous invitons 'l'extérieur' à venir le découvrir, du grand public au collègue échevinal. Le quartier a été et reste un lieu expérimental en termes de mode de vie, de gestion collective et d'organisation quotidienne. L'UCL veut garder cette expérience. Serons-nous d'accord sur la manière de la préserver?»

13h30: c'est l'heure de goûter le cidre maison. Celui de l'année dernière, bien sûr. Le jus de pomme de ce matin n'est encore qu'une promesse...

*Jean-François Vallée*

## LA BARAQUE EN QUELQUES DATES

- 1969 : l'UCL entame son transfert depuis Leuven. L'expropriation des habitants, présents depuis plusieurs générations, ainsi que l'urbanisation du quartier, sont à l'ordre du jour. Les «anciens» luttent pour rester.
- 1975 : alors qu'un PPA prépare la destruction du quartier, de nouveaux habitants prennent en location les maisons expropriées.
- 7 juillet 1975 : des étudiants en architecture débarquent dans l'intention de réaliser des logements alternatifs. L'UCL accepte l'expérience. Un comité de quartier est créé et un nouveau PPA rédigé cette fois en concertation.
- Aujourd'hui, la Baraque compte quelque 145 habitants. Le quartier est en pleine négociation avec l'UCL qui y projette de nouveaux aménagements (parking dissuasif, habitat).

### Envie d'une petite visite virtuelle ?

Regarder la vidéo :

<http://video.google.com/videoplay?docid=6651343698777139608#>

## L'habitat groupé...

Un mode d'habitat qui a le vent en poupe (Belgique - France - Hollande - etc.)

En Belgique : [www.habitat-groupe.be](http://www.habitat-groupe.be)



### Accueil

- Agenda
- Approches Thématiques
- Bibliographie / Liens
- Chartes, conventions, ...
- Fiches projet

### LE SITE DES HABITATS GROUPÉS EN RÉGION WALLONNE



### ÉVÈNEMENTS

**2 juin : 2ème Salon de l'Habitat Groupé**

Merci aux 330 participants d'avoir participé à notre 2ème salon de l'habitat groupé.

[Bienvenue sur le site des habitats groupés.](#)

Ce site est géré par [Habitat et Participation ASBL](#). L'habitat groupé est un domaine de l'ASBL.

Vous êtes un groupe constitué ou en constitution ? Nous pouvons vous aider à structurer votre projet d'habitat groupé. Tél : 010/45.06.04 (Benoît Debuigne - Habitat & Participation).

Mail : [b.debuigne@habitat-participation.be](mailto:b.debuigne@habitat-participation.be)



Avec le soutien de :



### NEWSLETTER

**Inscrivez-vous ou désinscrivez-vous à notre newsletter** : pour effectuer une désinscription ou une inscription, inscrivez votre adresse mail dans un des deux cadres ci-dessous.



## **PARTENAIRES DU PROJET**



### ***PACT METROPOLE NORD (France)***

Mme Milouda Malki : [mmalki@pactmn.fr](mailto:mmalki@pactmn.fr)

### ***AREAS GENS DU VOYAGE ROMS MIGRANTS (France)***

Mme Delphine Beauvais : [areas.dbeauvais@orange.fr](mailto:areas.dbeauvais@orange.fr)

### ***RELOGEAS (Belgique)***

Mme Anne-Catherine Rizzo : [ancat\\_rizzo@hotmail.com](mailto:ancat_rizzo@hotmail.com)

### ***HABITAT ET PARTICIPATION (Belgique)***

Mme Pascale Thys : [p.thys@habitat-participation.be](mailto:p.thys@habitat-participation.be)

**SITE INTERNET : [www.accompagnement-social.eu](http://www.accompagnement-social.eu)**